

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le dix-neuf du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CANO Chrystelle – CHAPUIS Claude – PRIMET Michelle - TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel
Messieurs CELETTE Robert – GRENIER Joël – LARGERON Joseph — ROUX Jean-François – SABATIER René – SPEISSMANN Jean-Paul

Absent excusé : CHOL Marie-Claire – GIRARD Roland – SAUVAYRE Georges

Pouvoirs :

Marie-Claire CHOL donne pouvoir à Robert CELETTE
Roland GIRARD donne pouvoir à Jean-Paul SPEISSMANN
Georges SAUVAYRE donne pouvoir à Joël GRENIER

Secrétaire de séance : Jean-François ROUX

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

17 DECISION MODIFICATIVE N°03

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

BUDGET PRINCIPAL « Mouvement de crédits »

Section investissement

Dépenses

Du
Compte 21534 « Réseaux électrification » - 55 660,24 €

Au
Compte 1641 « Emprunts en euros » + 5 890,47 €
Compte 238 « Avances versées sur comm. Immo » + 49 769,77 €

Section fonctionnement

Dépenses

Du
Compte 022 « dépenses imprévues » - 557,15 €
Compte 60611 « eau + assainissement » - 289,33 €
Compte 6135 « locations mobilières » - 618,83 €
Compte 6413 « personnel non titulaire » - 5 005,46 €

Au
Compte 6574 « subv. Fonct. aux assoc. » + 2 555,94 €
Compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » + 618,83 €
Compte 73925 « Fonds péréquation des ress. » + 3 296,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la présente décision budgétaire modificative n°03.

27 INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif 2017, l'article L.1612.1 du code général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité sur autorisation de l'organe délibérant, à

engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

37 CONTRAT LOGICIEL COSOLUCE

Monsieur le Maire présente le contrat de renouvellement de maintenance aux logiciels de la gamme COLORIS (compta, paie, élection, état-civil...). Le montant total annuel TTC s'élève à 353.10 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance.

47 DEMANDE DE SUBVENTION MISE EN SECURITE ECOLE

Monsieur le Maire fait part du courrier que la Préfecture a envoyé concernant l'appel à projet complémentaire pour le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance 2016 (FIPD). Des crédits supplémentaires sont mis à disposition des collectivités territoriales pour permettre la réalisation de travaux de sécurisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention afin de permettre la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'école « les Géraniums ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ardèche.

57 DEMANDE DE SUBVENTION SDE – PORTE ECOLE

Dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au SDE 07 pour le changement d'une porte à l'école « Les Géraniums ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du SDE 07.

67 CONTRAT DE TRAVAIL

Monsieur SABATIER René, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat de travail d'un agent d'entretien pour le nettoyage de la salle association et l'école et pour des remplacements. Il propose de renouveler le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. La rémunération sera basée sur le SMIC en vigueur, et suivant le nombre d'heures effectuées au cours du mois.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le contrat de travail pour une durée de 2 ans.

77 MNT – AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un contrat de maintien de salaire pour les agents, auprès de la MNT, afin que le salaire soit complété en période de demi-traitement suite à un arrêt de travail prolongé.

Les arrêts de travail supérieurs à 90 jours (passage à demi-traitement) indemnisés par la MNT ont progressés de 40 % entre 2014 et 2015, en conséquence au 1^{er} janvier 2017, afin de préserver le niveau de protection des agents et l'équilibre du contrat, la MNT fait évoluer le taux de cotisation, et fixe le taux à 1.33 % (au lieu de 1.17 %.)

Un avenant au contrat collectif Prévoyance Maintien de Salaire portant mention des évolutions tarifaires est à signer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat.

87 SUPPRESSION EMPLACEMENT RESERVE N°03 « PARKING ET ESPACE PUBLIC COMBES »

Monsieur le Maire explique que l'emplacement réservé n°03 à Combes n'a plus lieu d'être, à hauteur des parcelles A n°243 et 887. Les terrains ayant été cédés à la commune.

Il propose de le supprimer.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

97 SDE 07 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE « ENFOUISSEMENT RESEAUX DU TRANSFORMATEUR DU VILLAGE ET DE COMBES »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier au SDE 07 l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux du transformateur village et Combes.

Il convient donc de signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre la mairie et le SDE 07, afin de définir les modalités administrative, techniques et financières de cette opération. La collectivité délègue au SDE 07 la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public mais conserve le choix du matériel d'éclairage public et l'approbation des études préliminaires et de l'avant-projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

107 GIRATOIRE CARREFOUR DU GOLF

Le Département de l'Ardèche engage la réalisation du giratoire au carrefour du Golf. Le reste à charge est à répartir entre le département et la commune.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention pour la création du giratoire au carrefour du golf auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement n'est pas arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à faire la démarche.

117 BAIL LOCAL, 14 IMPASSE DES ACACIAS

Monsieur le Maire explique que Monsieur Benjamin MICHEL, kinésithérapeute a résilié son bail pour le local situé 14 impasse des Acacias le 16 décembre 2016.

Il est proposé de louer ce local au Cabinet d'infirmières à partir du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 3 ans. Le loyer est fixé à 255 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

12 7 VENTE CAMION

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de mettre le camion SAVIEM en vente.

137 QUESTIONS DIVERSES

Un linéaire de lignes électriques et téléphonique a été enfoui au 435 Corniche de la Cigale. Un autre tronçon sera dissimulé dans l'impasse de la Corniche de la Cigale. Toutes les autorisations ont été obtenues. Les travaux seront réalisés début 2017.

La dissimulation des réseaux entre le village et Combe sera réalisée début 2017. Une réunion de présentation aux riverains est programmée pour le 21 janvier 2017 à 10h30.

Assurance GROUPAMA : modification à minima de deux véhicules et assurances salariés + élus.

Vœux du maire le 15 janvier à 11 heures.

Permanence des élus le samedi 31 décembre 2016 matin à la mairie.

ENEDIS (ex EDF) a confié le raccordement d'une maison à l'entreprise RAMPA à hauteur du Salon du coiffure BCH. L'électricité sera coupée le 10 janvier 2017.

Vitesse excessive : diverses plaintes sont exprimées en Mairie, un radar sera implanté à Combe.

L'opération 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges : il est proposé de participer à cet appel à projet. 10 000 établissements scolaires pourront bénéficier d'une subvention de 500 € pour chaque coin nature installé.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 20 février 2017.

La séance est levée à 20 heures